

Conditions Générales de Vente

Les conditions générales de vente et de transport sont régies par la loi du 18 juin 1966 et ses décrets d'application, par le Code des Transports et par le règlement (UE) n°1177/2010 du Parlement européen et du Conseil du 24 Novembre 2010 concernant les droits des passagers voyageant par mer. L'achat d'un titre de transport vaut adhésion aux présentes conditions générales sans aucune réserve. SAS COMPAGNIE MARITIME ANGLO NORMANDE, enseigne commerciale "MANCHE ILES EXPRESS", dénommée ci-dessous "la Compagnie".

1 - RESERVATION ET PAIEMENT

Vous pouvez réserver au comptoir, par téléphone, par Internet, par fax ou par courrier postal. Les réservations ne sont confirmées qu'après paiement du montant intégral. Faute de règlement avant la date indiquée par nos agents, la réservation est annulée sans avis préalable. Vous pouvez régler en Euros votre voyage par tous les moyens usuels de règlement : espèces, chèque, carte bancaire et chèques vacances. Les bons d'échange émis par les agences de voyages et offices de tourisme sont acceptés si un accord préalable entre ces organismes et la Compagnie est établi.

2 - ANNULATION / MODIFICATION PAR LE CLIENT

2.1 Frais d'annulation applicables * :

- plus de 15 jours avant le départ : 25% de frais sur le montant A/R
- moins de 15 jours avant le départ : 35% de frais sur le montant A/R
- moins de 72 heures avant le départ : 50% de frais sur le montant A/R
- moins de 24 heures avant le départ : 100% de frais sur le montant A/R

* en cas de paiement par chèques vacances, le remboursement qui vous est dû, se fera par l'envoi d'un bon de réduction de la même valeur.

2.2 Frais de modification applicables (non applicable lors de l'ajout de prestation ou d'un passager supplémentaire) :

- plus de 15 jours avant le départ : aucun frais
- de 15 jours à la veille du départ : 5 € par passager modifié
- le jour du départ : aucune modification possible

Les passagers peuvent reporter leur billet jusqu'au 31 Décembre de l'année d'achat, suivant frais de modifications ci-dessus et disponibilités. Les passagers devront, le cas échéant, s'acquitter de la différence tarifaire. Passé le 31 Décembre, les billets ne seront ni échangeables ni remboursables.

3 - TARIFS

Les tarifs du transport comprennent les taxes portuaires. Le prix du billet est calculé notamment en fonction du prix du carburant, de la date de réservation et de la date de départ. En raison de la fluctuation du coût du carburant, une surcharge est appliquée par trajet et par personne. Elle vous sera communiquée lors de la réservation. La Compagnie se réserve le droit de répercuter sur le prix du billet les augmentations des taxes portuaires et surcharge carburant.

4 - FORMALITES ADMINISTRATIVES

- Pour tout adulte, enfant et bébé de nationalité française : carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité.
- Pour tout mineur de moins de 15 ans figurant sur le passeport d'un des parents et uniquement si ce parent accompagne le mineur : photo de l'enfant apposée sur le passeport du parent.
- Pour tout mineur de plus de 12 ans voyageant seul : en plus de la carte d'identité ou passeport, les parents ou tuteurs légaux devront remplir un formulaire spécifique à l'embarquement précisant les coordonnées de la personne en charge de recueillir le mineur à son arrivée.
- Pour tout mineur de moins de 12 ans : ils ne peuvent voyager seuls à bord de nos navires et doivent être accompagnés d'un adulte majeur.
- Pour tout ressortissant de l'Union Européenne ou hors U.E. : se renseigner auprès des Services de l'Immigration de la destination sur les formalités à remplir (visa, vaccins...). Les Iles Anglo-Normandes ne font pas parties de l'U.E.

Le permis de conduire ne constitue pas un document d'identité et ne peut être accepté.

La Compagnie se réserve le droit de refuser l'embarquement de toute personne ne pouvant pas présenter les documents en règle exigés par les autorités de police et de douanes. Ces personnes ne pourront prétendre à aucun remboursement de billets ni report. Si vous êtes refoulés par les Services de l'Immigration de votre destination, nous vous demanderons le remboursement des frais qui pourraient nous être facturés par ces Services (amende, pénalité et frais de rapatriement).

5 - CONDITIONS MEDICALES ET FEMMES ENCEINTES

Voyager en mer alors que le climat est peu favorable peut s'avérer stressant, désagréable voire à risque pour les personnes à santé fragile. Il est fortement conseillé aux personnes souffrant de problèmes cardiaques ou susceptibles d'en avoir, aux passagers suivant un traitement médical ainsi qu'aux femmes dont la grossesse est à risque de demander conseil auprès de leur médecin préalablement au voyage. Nous ne pouvons accepter de réservation pour les femmes enceintes de plus de 28 semaines.

B CONDITIONS DE TRANSPORT

1 - EMBARQUEMENT

Les passagers doivent se présenter au comptoir d'embarquement une heure avant le départ pour enregistrement et retrait des billets. En cas de présentation tardive, l'embarquement ne sera plus garanti et aucun remboursement ne sera dû. Pour accéder à bord, tout passager devra être muni d'un billet. Le placement est libre, les places assises ne sont pas numérotées.

2 - HORAIRES

Les horaires de départs prévus peuvent être avancés ou retardés de 15 minutes pour des raisons opérationnelles portuaires ou en raison de la marée. La Compagnie se réserve le droit d'annuler ou de reporter tout départ en mer sans préavis et pour tout motif indépendant de sa volonté.

3 - ANNULATION OU RETARD D'UNE TRAVERSEE

Tout retard ou annulation sera notifié le plus rapidement possible aux passagers. La Compagnie ne pourra être responsable de la non correspondance des départs et arrivées des navires avec tout autre moyen de transport. La Compagnie décline toute responsabilité pour les frais et préjudices directs ou indirects occasionnés par ces modifications ou annulations.

3.1 Retard au départ de plus de 90 minutes :

La Compagnie offrira gratuitement aux passagers des collations et rafraîchissements à condition que ceux-ci soient disponibles.

3.2 Retard à l'arrivée de plus de 60 minutes :

la Compagnie indemniserà les passagers à hauteur de 25% du prix payé pour la traversée concernée. Pour un retard portant sur un seul trajet et lorsqu'un billet aller-retour a été acheté, l'indemnisation sera calculée comme suit : 25% de la moitié du prix du billet.

3.3 Annulation de l'aller :

la Compagnie s'efforcera de trouver en interne (transport sur un autre de ses navires) une solution alternative. Si aucune alternative interne ne peut-être trouvée ou si le passager refuse cette dernière, la Compagnie remboursera intégralement le billet aller-retour. Les passagers ne pourront prétendre à aucune autre indemnisation et les éventuels frais d'annulation d'un hébergement ou autre prestation réservé à destination resteront à leur charge.

3.4 Annulation du retour :

la Compagnie s'efforcera de trouver en interne (transport sur un autre de ses navires) une solution alternative. Si aucune alternative interne ne peut-être trouvée, la Compagnie prendra à sa charge le rapatriement des passagers sur une autre Compagnie, sous réserve de disponibilités. Si un séjour d'une nuit ou plus s'impose, la compagnie prendra à sa charge les frais d'hébergement dans la limite de 80 € par nuit et par personne pour un maximum de trois nuits. Les frais de transport entre le port et le lieu d'hébergement aller-retour seront également supportés par la Compagnie. Veuillez à conserver tous les justificatifs qui seront à joindre à votre demande de remboursement lors de votre retour. Les frais de restauration restent à la charge du passager.

Conformément à la réglementation en vigueur (Règlement (UE) n°1177/2010), les paragraphes 3.1 et 3.2 ne s'appliquent pas lorsque le retard ou l'annulation est dû à des conditions météorologiques compromettant l'exploitation du navire en toute sécurité ou à toutes circonstances extraordinaires non imputables à la Compagnie (déroutement, trafic portuaire important, conflits sociaux...).

4 - BAGAGES ET ANIMAUX

- Il est alloué à chaque passager, pour ses bagages, une franchise de 20 Kg. La compagnie n'est pas responsable des bagages. Les passagers devront faire figurer de manière visible sur leurs bagages leurs noms, prénoms, adresses et destination.
- Les animaux, à l'exception des chiens guides agréés, ne sont pas admis à bord.

5 - RESPONSABILITE

La mise en cause de responsabilité de la Compagnie ne peut l'être que dans le cadre des textes applicables au transport maritime. Les indemnités qui peuvent être allouées sont limitées par ces textes.

6 - RECLAMATION

Toute réclamation à l'encontre de la Compagnie doit être formulée dans un délai de 2 mois suivant le voyage par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante : COMPAGNIE MARITIME ANGLO-NORMANDE - MANCHE ILES EXPRESS - Rue des Isles - 50400 GRANVILLE